



Résiliation compteur d'eau

Par **Pepite22**, le **23/03/2016 à 19:50**

Bonjour,

Il y a 3 ans (2013) j'occupais un logement en location.

Je me suis vue déménager, j'ai carrément oublié de fermer mon compteur d'eau, des factures sont alors arrivées au nouveau domicile.

Quelques temps après j'ai téléphoné à la société des eaux NOREADE à plusieurs reprises on m'a clairement expliqué que je n'avais pas fait la résiliation du compteur.

Je leur stipule bien que j'ai déménagé donc que je n'habite plus sur les lieux des factures concernées.

Je suis de bonne foi car je leur dis bien que je paierai les factures dues.

Je pensais alors que tout était réglé.

3 ans plus tard je reçois un coup de fil de mon ancienne voisine me disant qu'elle a du courrier pour moi.

Une fois le courrier récupéré, je le lis et à ma surprise la compagnie des eaux NOREADE me réclame 1340.10€ concernant le premier logement.

Très en colère je leur téléphone pour leur demander si il n'y avait pas d'erreur, et on me répond que le compteur n'a toujours pas été fermé, et ce malgré les coups de fils d'il y a 3 ans.

Cerise sur le gâteau durant ma conversation téléphonique avec une opératrice de la société, celle-ci me lit un courrier que je suis censé avoir reçu (ce qui n'est pas le cas vu que j'ai déménagé), dans lequel la société mentionne la venue d'un technicien afin de fermer le compteur d'eau, tout en soulignant que ce technicien n'a pas fermé le compteur car le nouveau locataire ne l'a pas laissé entrer.

Je reconnais avoir tort de mon oubli de fermeture du compteur, mais voilà l'opératrice au téléphone refuse de me faire un échéancier de paiement, ayant très peu de revenus je suis dans l'incapacité de payer cette somme en une seule fois.

Cette société ne serait-elle pas responsable d'une certaine façon de cette mésaventure ?

Que dois-je faire ?